

## AVIS ADMINISTRATIFS

A2019C07421



Commune de  
**SAINT-NAZAIRE-LES-EYMES**

### Enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté municipal n° 2019-226 du 23 septembre 2019, Madame le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet, Monsieur Hervé GIRARD, ingénieur retraité en qualité environnementale des bâtiments, a été désigné, comme commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif.

L'enquête publique se déroulera en Mairie du lundi 21 octobre 2019 au vendredi 22 novembre 2019 inclus.

Le dossier complet est consultable, sous format papier, en mairie aux jours et horaires suivants (hors jours fériés) :

- Du lundi 21 octobre au 03 novembre 2019  
lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h00 à 17h00.  
mercredi de 8h00 à 12h00.
- Du 4 novembre au 22 novembre 2019  
lundi de 13h00 à 19h00  
mardi, jeudi, vendredi de 13h00 à 17h00  
mercredi de 8h00 à 17h00.

Le dossier est également consultable, sous format numérique, pendant toute la durée de l'enquête publique

- sur le site internet de la commune : [www.saint-nazaire-les-eymes.fr](http://www.saint-nazaire-les-eymes.fr) (rubrique : mairie/urbanisme/révision PLU)
- sur un poste informatique installé à l'accueil de la mairie et mis à disposition du public en mairie aux jours et horaires mentionnés ci-dessus.

Monsieur Hervé GIRARD, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie, lors de ses permanences, pour

recevoir toutes observations aux jours et horaires suivants :

- . lundi 21 octobre 2019 de 14h00 à 17h00,
- . mercredi 6 novembre 2019 de 11h00 à 14h00,
- . samedi 16 novembre 2019 de 9h00 à 12h00,
- . lundi 18 novembre 2019 de 17h00 à 19h00,
- . jeudi 21 novembre 2019 de 15h00 à 17h00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations du public sur le projet de révision du PLU pourront être consignées sur le registre de l'enquête publique déposé en Mairie, aux jours et heures d'ouverture au public ci-dessus mentionnés. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur selon les modalités indiquées suivantes :

- par courrier à l'adresse suivante : Mairie - 385 chemin du Village 38330 SAINT-NAZAIRE-LES-EYMES - en indiquant l'objet «Enquête publique - Révision du PLU» et «A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur»
- ou par courrier électronique à l'adresse mail suivante  
[commissaireenqueteur.sne@orange.fr](mailto:commissaireenqueteur.sne@orange.fr) en indiquant dans l'objet «Enquête publique - Révision du PLU» et «A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur» par voie orale auprès du commissaire enquêteur au cours de ses permanences.

Conformément à l'article R 123 -13 du Code de l'environnement, les observations et propositions du public transmises par voie postale, par voie électronique et les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors de ses permanences seront consultables à la mairie de Saint-Nazaire-les-Eymes et sur son site internet :

[www.saint-nazaire-les-eymes.fr](http://www.saint-nazaire-les-eymes.fr) (rubrique: mairie/urbanisme/révision PLU).

Le présent avis sera publié dans deux journaux d'annonces légales (Dauphiné Libéré et Affiches de Grenoble) et affiché sur le panneau d'affichage municipal situé à l'extérieur de la mairie, sur l'ensemble des panneaux d'information existants répartis sur le territoire communal ainsi que sur le site internet de la commune.

Le 23 septembre 2019  
Madame Le Maire  
Michèle FLAMAND

A2019C07440



Commune de **BERNIN**

### Révision du Règlement Local de Publicité Avis d'enquête publique

#### Objet de l'enquête :

Par arrêté n° 2019/URB/089 en date du 1<sup>er</sup> octobre 2019, a été prescrite l'enquête publique relative à la révision du règlement Local de Publicité (RLP) qui porte sur le territoire de la commune de Bernin. Ce document prévoit la protection du cadre de vie et la valorisation de l'image du territoire communal par des restrictions en matière de publicité extérieure tout en garantissant la liberté d'expression des acteurs économiques.

#### Déroulement de l'enquête :

L'enquête publique se déroulera du vendredi 18 octobre 2019 au lundi 18 novembre 2019 inclus, soit 31 jours consécutifs.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Bernin, service accueil du public, où toute personne pourra consulter le dossier et déposer des observations sur le registre ouvert à cet effet pendant les jours suivants :

- du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 ;
- le mercredi de 8h30 à 17h30 (journée continue) ;
- le samedi de 9h00 à 12h00.

Le dossier est également consultable sur le site internet suivant : <https://www.bernin.fr>.

#### Commissaire-enquêteur :

L'enquête sera conduite par Madame Marie-France BACUVIER, désignée par le président du Tribunal Administratif de Grenoble.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie :

- le mardi 5 novembre 2019 de 14h00 à 17h00 ;
- le mercredi 13 novembre 2019 de 12h00 à 15h00 ;
- le lundi 18 novembre 2019 de 9h00 à 12h00 et de 17h00 à 17h30.

**Autres dispositions :**  
**Mentions diverses :**

- Identité du service pouvant donner des informations sur le projet de révision du RLP : service urbanisme, mairie de Bernin, tél. : 04 76 92 35 59, courriel :

[rlp@bernin.fr](mailto:rlp@bernin.fr).

- Conditions de communication du dossier d'enquête : en mairie de Bernin ou sur le site Internet de la commune.

- Consultation du rapport et des conclusions à l'issue de l'enquête : en mairie de Bernin, service accueil du public, et sur le site Internet de la commune pendant une durée d'un an.

#### Décision :

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil Municipal sera appelé à délibérer pour approuver la révision du RLP.